



ACCOMPAGNEMENT POUR UNE AGRICULTURE SOLIDAIRE ET CITOYENNE

FICHE 1.7 AIDE A LA RELANCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

DISPOSITIF D'AIDE

Dispositif financé par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine – Procédure coordonnée par le Service Conseils Entreprises de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne



Veillez transmettre un exemplaire original au Département d'Ille-et-Vilaine et en conserver un exemplaire.

Département d'Ille-et-Vilaine
Pôle dynamiques territoriales
Direction éco développement
Service agriculture, eau et transitions
1, avenue de la Préfecture
35042 Rennes cedex
02.99.02.20.32

Web : www.ille-et-vilaine.fr

Cadre réservé à l'administration

N° de dossiers PROGOS :

N° de TIERS : Date de réception : |__| |__| |____|

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE

N° SIRET :

RAISON SOCIALE :

NOM du représentant légal :

Prénom(s) du représentant légal :

Date de naissance (uniquement pour les demandeurs individuels) :

COORDONNEES DU BENEFICIAIRE

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Téléphone portable :

Courriel :

CONSEILLER (partie à remplir par le Service Conseils Entreprises de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine)

Nom / Prénom du Technicien – conseil habilité :

Date du COTA ayant émis un avis favorable pour une aide sociale :/...../.....

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE

Pièces	Pièce jointe
Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire du demandeur (Compte personnel, non professionnel)	<input type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Je soussigné,, **demande** à bénéficier d'une aide sociale.

Fait à, le

Signature obligatoire du demandeur :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction et à la gestion de « l'aide sociale » départementale. Le destinataire des données est le Département d'Ille-et-Vilaine. Ces données sont confidentielles.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au service instructeur du Département d'Ille-et-Vilaine – Service agriculture, eau et transitions – 1, avenue de la Préfecture-35042 Rennes cedex.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.